

La République arabe du Yémen ratifie les Protocoles

La République arabe du Yémen a ratifié, le 17 avril 1990, les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II), adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur, pour la République arabe du Yémen, le 17 octobre 1990.

La République arabe du Yémen est le 96^e Etat partie au Protocole I et le 86^e au Protocole II.

Décès du professeur Paul Reuter

C'est avec une grande tristesse que le CICR a appris le décès du professeur Paul Reuter, survenu le 29 avril 1990 à l'âge de 79 ans.

Né à Metz (France) en 1911, docteur en droit, agrégé de l'Université (Nancy), Paul Reuter entreprit une grande carrière universitaire, enseignant successivement dans les facultés de droit de Nancy, Poitiers, Aix-en-Provence et Paris. Il fut également professeur associé à l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève (1985). Il occupa aussi de hautes fonctions auprès des ministères de l'Information, de la Justice, de la Défense nationale et des Affaires étrangères; il fut agent du gouvernement français dans plusieurs instances internationales, dont la Cour internationale de Justice, et son rôle d'arbitre fut déterminant au sein de nombreuses commissions d'organisations internationales et régionales ainsi que dans des tribunaux d'arbitrage et commissions de conciliation.

Paul Reuter était membre de la Commission du droit international des Nations Unies depuis 1964 et membre de l'Institut de droit international depuis 1963.

Plusieurs générations de juristes reconnaissent en lui un maître incontesté du droit international de ce siècle. En témoignent ses nombreux articles et ouvrages, tels que: «Le droit international public», «Introduction au droit des traités», «Les institutions internationales», «Les organisations européennes du charbon et de l'acier», «Organisations européennes», etc., qui font autorité dans les milieux tant académiques que gouvernementaux.

Paul Reuter fut également un artisan de la diffusion du droit international humanitaire et un avocat de la cause défendue par le CICR. Preuve en est la généreuse donation qu'il a faite à l'institution en décembre 1981 et qui lui a permis de créer le *Fonds* et le *Prix* qui portent son nom. Selon les vœux du donateur, le CICR a pu ainsi encourager la recherche dans le domaine du droit international humanitaire et en favoriser la promotion.

Le Prix Paul Reuter, attribué à deux reprises, en 1985 et 1988, a couronné des travaux majeurs sur le droit international humanitaire. Il sera à nouveau décerné en 1991.

Le CICR contribuera à honorer la mémoire de celui qui fut un grand humaniste de notre temps en veillant à maintenir et à développer les nobles objectifs du *Fonds Paul Reuter*.
